Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 066-216602300-20261008-20261008070-DE

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20261008070 • Demande de soutien auprès du Département des Pyrénées-Orientales au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial (A.I.T.) pour la création d'un groupe médical au centre de Vinça.

Monsieur le Maire,

Vu la Délibération n° 20260331030 en date du 31 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment le point 26° : de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal à savoir dans le cas où la décision ou la motivation peuvent trouver leur fondement dans un projet du Conseil Municipal relatif à la politique locale ou au projet et opération d'équipement et d'aménagement en cause, l'attribution de subventions ;
Vu la Délibération n° 20260928068 en date du 28 septembre 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Vinça approuve l'opération portant création d'un groupe médical au Centre de Vinça, ainsi que son plan de financement ;
Considérant que la Commune de Vinça, classée en Zone France Revitalisation Rurale (ZFRR) depuis le 1er juillet 2024, est affectée par la désertification médicale et qu'à ce titre, le territoire communal est classé en Zone d'Intervention Prioritaire au sens de l'ARS ;
Considérant le projet communal d'accueillir des médecins sur le territoire de la Commune, pour lequel il a été conclu une convention de recrutement de médecins ;
Considérant la délibération du Conseil Municipal de Vinça n° 20260526049 en date du 26 mai 2026 par laquelle il a été approuvé d'une part, l'acquisition de l'ancien centre médical situé au 62 avenue du Général de Gaulle et d'autre part, de mandater tout architecte ou géomètre pour la division du lot et l'établissement des plans d'aménagement ;
Considérant que le projet consiste en des travaux de création d'un groupe médical dans les locaux en cours d'acquisition du 62 avenue du Général de Gaulle, afin d'accueillir les nouveaux médecins à Vinça ;
Considérant que le projet global de création d'un groupe médical portant sur l'acquisition du bien, la réalisation des études d'aménagement et des travaux pour création du groupe médical, est d'un montant de 291.601,59 € H.T. ;
Considérant l'existence du dispositif d'Aide à l'Investissement Territorial (A.I.T.) du Département des Pyrénées-Orientales en faveur de l'investissement public des Collectivités Territoriales qui peut être sollicité afin de financer le projet global de création d'un groupe médical.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 066-216602300-20261008-20261008070-DE

Décide par délégation du Conseil Municipal, à la date du 8 octobre 2026, de :

Confirmer l'opération et le plan de financement de celle-ci en faveur de la création d'un groupe médical au centre de Vinça portant sur l'acquisition des locaux et des travaux d'aménagement et de rénovation ;
Solliciter une subvention auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre de l'A.I.T., au taux le plus important possible des dépenses éligibles ;
Signer ladite demande de subvention en faveur de la création d'un groupe médical au centre de Vinça.

Fait à Vinça, le jeudi 8 octobre 2026.

MAIRIE DE VINÇA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Pyrénées-Orientales

Le Maire,

Raymond RUIZ.

Les actes de la Commune peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de leur notification ou publication et de leur transmission aux services de l'État. Ils peuvent également être déférés devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les mêmes conditions de délai. A cet effet, Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Signé électroniquement par :
Raymond RUIZ
Date de signature : 09/10/2026
Qualité : Maire